



Règlement :

Une commission de 10% est retenue sur les articles vendus en faveur de la section Juniors du FCLNL.

Date de dépôts des articles à vendre : le 26, le 27 et 28 février de 18H00 à 19H30.

Date de reprise des articles invendus : le lundi 2 mars de 18h00 à 19h30

NO d'appel pour l'obtention d'un CODE CLIENT : 079 120 56 96

